

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - - DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ET EMPLOI

**SOUTIEN DE LA MEL AU RESEAU DES AMAP HAUTS-DE-FRANCE
(ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE) - ANNEE
2019**

I. Contexte

La présente délibération répond aux enjeux prioritaires de l'emploi et du développement économique rappelés par le Président Damien Castelain lors de la présentation du projet métropolitain du 12 mai 2014.

Dans cette priorité, la MEL souhaite promouvoir de nouveaux modes d'entreprendre, mettant en avant l'utilité sociale, la gouvernance partagée, et la lucrativité limitée, à travers l'économie sociale et solidaire, telle que définie par la loi ESS du 31 juillet 2014.

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente dans nos territoires environ 52 000 salariés et près de 11 % des emplois. La métropole lilloise concentre ainsi 25% des emplois de l'ESS de la nouvelle grande région.

Pleinement actrices de cette dynamique, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ont vu le jour sur le territoire de la MEL il y a 11 ans. Une AMAP est un système d'économie solidaire qui met directement en relation un paysan et un groupe de citoyens. Les objectifs des AMAP ont été formalisés dans la charte des AMAP et peuvent être résumés autour de 4 objectifs :

- maintenir et développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- faire vivre dans la proximité une économie sociale et solidaire,
- contribuer à la souveraineté alimentaire en favorisant celle des paysan-e-s du monde dans un esprit de solidarité.

La MEL soutient les actions de soutien aux AMAP depuis 2009.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Les actions d'accompagnement de l'association régionale des AMAP du Nord-Pas-de-Calais ont permis la naissance et le développement de 39 AMAP sur la région et

15 AMAP sur la métropole (correspondant au même nombre d'exploitations). L'année 2018 a ainsi permis la consolidation des 14 AMAP sur la métropole, ainsi que la création d'une nouvelle AMAP à Bondues.

Le modèle proposé par les AMAP correspond aux objectifs fixés par la MEL dans le cadre du plan d'actions pour le développement de l'ESS (adopté en octobre 2015) et de la stratégie agricole et alimentaire (adoptée en juin 2016). Cette deuxième feuille de route est en effet ciblée sur l'accompagnement et la valorisation des pratiques agricoles durables. Pour l'année 2019, les objectifs stratégiques du Réseau des AMAP Hauts-de-France sont les suivants :

- accompagner les projets de création en AMAP;
- suivre et accompagner les partenariats en AMAP existants;
- animer et renforcer la vie du réseau des AMAP dans une dynamique régionale.

Deux nouvelles actions seront également conduites en 2019 à travers :

- la mise en œuvre du projet PANIERS (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire) en co-portage avec les associations Les Anges Gardins et Bio en Hauts de France. L'objectif est la distribution de paniers solidaires, cofinancés par un fonds de dotation et répondant à l'enjeu d'accessibilité;
- un travail sur la communication des AMAP de la MEL via la construction de supports mutualisés sera également engagé.

Il est à noter qu'au 1er décembre 2018, l'association régionale des AMAP 59-62 fusionnera avec la FAMAPP, son homologue picarde, pour devenir le Réseau des AMAP Hauts-de-France.

Il est proposé de poursuivre en 2019 le soutien de la MEL dans le programme d'actions de l'association, dont le budget prévisionnel s'élève à 170.630 euros (dont 146.330 euros de subventions d'exploitation). Le soutien s'élèvera à 18 000 €, correspondant au financement apporté en 2018, et représentant 12 % du budget prévisionnel global de la structure pour l'année 2019. La part du financement MEL est inférieure de 10 points par rapport à l'année 2018, en raison de la fusion des deux associations régionales.

En complément du financement de la MEL, l'association a sollicité le Conseil Régional Hauts-de-France à hauteur de 64.000 €, les Départements du Nord à hauteur de 7 200 €, du Pas-de-Calais (5 130 €), de la Somme (11 000 €), de l'Aisne (7 000 €) et de l'Oise à hauteur (11.000 €). Les autres financements sollicités mobilisent l'Etat au titre du FDVA (fonds de développement de la vie associative) pour un montant total de 20 000 €, les communautés de communes et d'agglomération (3 000 €), enfin, les adhérents et les dons (14 300 €).

En conséquence, la commission principale Développement Economique - Emploi - Recherche - Insertion consultée, le Conseil de la métropole décide :

- 1) De soutenir le programme d'actions du Réseau des AMAP Hauts-de-France pour l'année 2019;

- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 18 000 € pour le Réseau des AMAP Hauts-de-France;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le Réseau des AMAP Hauts-de-France
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 18 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement, opération 603O002

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 21/12/2018